

CONTRIBUTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DES ONG 2016

A L'ELABORATION DU 39 C/5

(Adoptée par la CIONG le 14 décembre 2016)

Par lettre circulaire du 18 avril 2016, la Directrice générale a lancé une consultation sur le Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) y compris auprès des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO. 84 réponses d'ONG, fondations et autres institutions similaires sont parvenues au Secrétariat avant le 20 mai 2016.

Conformément aux Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les ONG (2011), la Conférence Internationale des ONG 2016 (CIONG) est invitée à adresser une réponse collective à la Directrice générale.

Cette contribution présente d'abord une synthèse rapide des réponses formulées par les ONG sur le contexte général de l'UNESCO et l'évaluation de leur coopération avec l'Organisation ; puis quelques propositions prospectives en relation avec le nouveau Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui y sont énoncés en vue de leur intégration au 39 C/5.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS FORMULEES PAR LES ONG EN VUE DU 39 C/5

La majorité des répondants a considéré que le "dialogue interculturel, la consolidation de la paix et la lutte contre toutes les formes de discrimination", l' "éducation à la citoyenneté mondiale, y compris la prévention de l'extrémisme violent" et l' "éducation en vue du développement durable" étaient des domaines hautement prioritaires.

D'autres thématiques ont également été soulignées, par exemple celles de la promotion de la culture et des industries créatives contemporaines comme élément moteur des villes durables, la réglementation des nouvelles technologies et la lutte contre le discours de haine diffusé par le biais des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

En ce qui concerne les publics cibles, la majorité des ONG a considéré qu'il fallait accorder aux jeunes la priorité la plus élevée. D'autres publics cibles ont été cités tels les enfants déplacés par les conflits et catastrophes, la petite enfance, les filles et les femmes notamment les mères.

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LES ONG RELATIVES AUX GRANDS PROGRAMMES : (A PARTIR D'UNE EVALUATION DE LA COOPERATION ONG-UNESCO)

Education : dans leur coopération avec l'UNESCO, les ONG ont privilégié l'alphabétisation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie, la formation des enseignants, la progression des enseignants chercheurs et la valorisation des universitaires dans leurs métiers d'enseignement et de recherche et l'accès de tous à une éducation de qualité, l'égalité des genres et l'autonomisation des filles et des femmes, le multilinguisme et les technologies de l'information et de la communication,

Sciences exactes et naturelles : les ONG ont mentionné leur collaboration fructueuse, notamment avec le programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB), le Programme Hydrologique International (PHI) ainsi que dans le cadre de leur participation à la COP 21. Elles ont spécialement mentionné la nécessité d'améliorer l'accès à l'eau en Afrique, de même que l'autonomisation des femmes pour le suivi des ressources en eau.

Sciences sociales et humaines : 64% des répondants ont considéré importante leur récente collaboration avec l'UNESCO, notamment dans des programmes relatifs à la paix, au dialogue interculturel, au rapprochement des cultures, à l'égalité des genres et aux droits des femmes.

Culture : les ONG ont majoritairement mis l'accent sur leur coopération relative à la protection des patrimoines et à la promotion de la diversité des expressions culturelles en particulier sur Internet, la nécessité de prendre en compte les contenus des savoirs locaux, la lutte contre les effets négatifs de la modernisation et contre la fracture numérique. Elles ont souhaité faire du monde numérique un lieu de dialogue et de paix plutôt que de haine et de méfiance. Dans une moindre proportion, ont été aussi cités les villes créatives, l'urbanisme et la protection des biens culturels en cas de conflits armés.

Communication et Information : c'est dans ce domaine que les répondants ont jugé modérément importants les résultats obtenus grâce à l'appui de l'UNESCO. Sont cependant cités avec intérêt l'Atlas mondial des langues, l'aide des médias aux communautés, l'égalité des genres et l'éthique ainsi que le soutien à l'indépendance et à la responsabilité sociale des médias.

VERS UNE COOPERATION COLLECTIVE ONG-UNESCO "39 C/5" ET "PROGRAMME 2030"

La CIONG réunie à Paris du 12 au 14 décembre 2016 considère que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD qui y sont énoncés offrent un nouveau cadre pour la coopération en matière de développement des 15 prochaines années.

La CIONG 2016 considère que le Programme 2030 est un programme universel, reflétant un monde en pleine mutation et une nouvelle prise de conscience de la complexité et des défis du développement. Pour y répondre elle propose que le 39 C/5 intègre dans tous ses programmes les principes directeurs du Programme 2030.

En complément des réponses individuelles des ONG, la CIONG 2016 :

Se félicite de ce que l'UNESCO en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, ait été chargée de diriger et de coordonner avec ses partenaires l'Agenda Education 2030 en mettant en place un mécanisme de coordination multipartite mondial et inclusif dédié à l'Objectif 4 (éducation) ainsi qu'aux aspects relatifs à l'éducation dans les autres ODD retenus.

Considère par ailleurs qu'en vue de la réalisation du Programme 2030, l'UNESCO devrait jouer un rôle significatif pour 8 ODD : ODD 1 (pauvreté), ODD 5 (égalité des genres), ODD 6 (eau), ODD 9 (recherche scientifique), ODD 11 (les villes y compris les cibles sur les patrimoines et l'inclusion), ODD 13 (changement climatique), ODD 14 (l'océan), ODD 15 (biodiversité), ODD 16 (sociétés pacifiques). Son engagement pour atteindre l'égalité des genres reste une priorité pour la CIONG qui s'engage, conformément à ses missions, à apporter son concours à travers des forums et des événements majeurs.

Réaffirme la nécessité de promouvoir l'inclusion ("ne laisser personne de côté") par la participation de tous au processus de développement durable tout au long de la vie. Les ONG membres de la CIONG s'efforceront d'édifier des sociétés du savoir inclusives et de promouvoir l'accès universel au savoir notamment par l'utilisation appropriée des nouvelles technologies, y compris pour les personnes en situation de handicap, les minorités linguistiques, les populations des régions reculées, ainsi que d'autres groupes sociaux marginalisés et vulnérables, ce qui conduit à développer les moyens de lutte contre l'analphabétisme. Face aux problèmes d'inclusion nés de crises, de conflits, de déplacement de populations, l'éducation à la résilience lui paraît comme étant un des thèmes essentiels dans le 39 C/5. Par ailleurs, la CIONG souligne l'urgence de promouvoir la mise en œuvre de politiques efficaces de lutte contre le changement climatique et ses effets.

Souligne avec force que la paix, l'entente entre les cultures, les droits de l'homme et la citoyenneté mondiale sont des points essentiels pour le programme de l'UNESCO, rejoignant l'ODD 16 qui engage la communauté internationale à promouvoir des sociétés pacifiques et justes, libérées de la peur, de la violence et des inégalités. La CIONG s'engage à soutenir toutes les initiatives non gouvernementales contribuant à la promotion d'une éducation à la culture de la paix et à la non-violence ainsi qu'au rapprochement des cultures, à travers l'éducation formelle et non formelle ; de même, elle s'engage à soutenir des programmes d'éducation destinés à promouvoir les valeurs du patrimoine, la créativité et la diversité culturelle, notamment à travers le réseau des villes créatives et le programme "Mémoire du monde".

Reconnaît l'importance transversale de la culture dans les ODD comme moteur du développement durable et **réaffirme** l'importance du rôle de la société civile dans la protection et la promotion des expressions culturelles.

Souligne également la nécessité de renforcer, dans le prochain C/5, la promotion de la participation des jeunes à travers la "Stratégie opérationnelle pour la jeunesse" (2014-2021). La CIONG, avec ses ONG de jeunesse membres, s'engage à apporter à l'UNESCO son expertise multidisciplinaire pour donner aux jeunes et aux ONG de jeunesse, les moyens de participer à la vie de leur société et de leurs communautés locales : formulation et révision des politiques avec la participation des jeunes, renforcement des capacités pour la transition vers l'âge adulte, engagement citoyen, participation démocratique, innovation sociale, lutte contre les formes de discrimination et l'extrémisme violent... La CIONG s'engage également à promouvoir l'éducation non formelle et informelle comme un moyen d'atteindre ces objectifs.

Même si le sport n'est pas l'apanage de la jeunesse, la CIONG encouragera toute initiative pour promouvoir le sport au service de la paix et du développement dans le cadre du mandat de la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport de l'UNESCO.

Réaffirme enfin la nécessité de travailler avec l'Organisation en vue d'utiliser massivement les réseaux sociaux et les TIC afin de diffuser largement les priorités, idéaux et programmes de l'UNESCO compte tenu du constat de la double fracture numérique.

Prenant en compte la proposition des participants au Forum international des ONG en partenariat avec l'UNESCO (Querétaro, Mexique, novembre 2016) de constituer un réseau international de jeunes pour la paix, la CIONG 2016 entend soutenir et promouvoir tout type d'initiative du même genre.

Par ailleurs, la CIONG 2016 a émis le souhait de contribuer à la mise en œuvre des orientations du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI). Elle a aussi formé le vœu que l'accès à l'information et au savoir, le téléenseignement, la cyber-science, la diversité culturelle et linguistique, les dimensions éthiques de la société de l'information, figurent dans le 39 C/5.

Appelle l'UNESCO à poursuivre, voire à renforcer, sa coopération avec les ONG et à reconnaître l'importance de leur contribution dans la mise en œuvre du programme 2030.